

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/> Judo	<input type="checkbox"/> Brazilian Jiu-Jitsu
-------------------------------	--

Nom :			
Prénom :			
Date de naissance :		 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>
Nationalité :			

Enfant / Etudiant / Apprenti : (copie carte d'étudiant ou d'apprenti)	<input type="checkbox"/> CHF 60.- /mois
Adulte > 18 ans :	<input type="checkbox"/> CHF 75.- /mois

Coordonnées du futur membre ou du représentant légal pour les mineurs	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
NPA / Localité :	
Téléphone :	
Mobile :	
E-mail :	

A compléter par le futur membre ayant déjà pratiqué le : Judo / BJJ	
Grade :	
Numéro Licence :	
Nom ancien club :	
Date de sortie ancien club :	

Comment êtes-vous entré en contact avec le Mikami Judo Club Lausanne ?	
<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Annuaire
<input type="checkbox"/> Flyer	<input type="checkbox"/> A travers une connaissance
<input type="checkbox"/> Autre, préciser :	

Lieu :

Date :

Signature :

(pour les mineurs représentant légal)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription / finances de cours

- Une finance d'entrée de Fr. 20. - (frais administratifs inclus) est perçue pour les nouveaux membres lors de l'inscription. Elle sera facturée avec les 1ères finances de cours.
- Les finances de cours sont trimestrielles. Le montant forfaitaire tient déjà compte des vacances scolaires. Elles sont dues avant le début du trimestre.
- Des frais de rappel seront facturés en cas de retard dans les paiements.
- La durée minimale d'inscription est de 1 trimestre.
- L'inscription est automatiquement renouvelée pour le trimestre suivant sauf en cas de démission (voir chapitre démission). Vous recevrez à la fin de l'année les factures pour tous les trimestres de l'année suivante, plus la cotisation de la licence annuelle FSJ obligatoire dès la ceinture jaune.

Absences

- Les cours manqués en raison de maladie, vacances ou autres ne sont ni déduits ni remboursés. Les cas particuliers seront soumis pour décision au Comité.
- Le fait de ne pas venir au cours ne constitue en aucun cas une démission mais une absence.

Démission

- Les démissions doivent être adressées par écrit au Secrétariat général au minimum 1 mois avant la fin du trimestre. Toute démission reçue après cette échéance entraînera la facturation de la pleine cotisation du trimestre suivant.

Divers

- La personne qui suit les cours doit être assurée contre les accidents.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

Signature

Lieu

Date

Signature membre ou
représentant légal